



Monsieur le Président de la République  
Palais de l'Elysée  
55 rue du faubourg Saint-Honoré  
75008 Paris

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Monsieur le Président,

Depuis le début de la seconde Intifada en 2000, près de 7 500 enfants palestiniens (entre 12 et 17 ans) ont été arrêtés et emprisonnés. Plus de 200 enfants sont actuellement dans les prisons israéliennes. Comme le montrent plusieurs rapports d'ONG palestiniennes et israéliennes<sup>1</sup>, ceux-ci sont arrêtés, détenus et jugés dans des conditions qui violent la *Convention internationale des droits de l'enfant*, ratifiée par Israël.

Les arrestations ont le plus souvent lieu pendant la nuit. Les enfants sont amenés mains attachées et yeux bandés dans un lieu secret pour y être interrogés. Le transfert jusqu'à la prison israélienne est accompagné d'humiliations verbales et/ou physiques de la part des soldats. Les enfants ne sont accompagnés à aucun moment par leurs parents ou par un avocat.

Les témoignages d'anciens prisonniers montrent que les interrogatoires donnent fréquemment lieu à des pressions physiques et psychologiques. Dans la majorité des cas, les enfants détenus avouent avoir jeté des pierres. Il arrive souvent que des enfants signent des documents en hébreu, qu'ils ne comprennent pas.

Dans les huit jours suivant leur arrestation, les enfants sont amenés devant une cour militaire où ils voient pour la première fois leurs parents ou avocats. Dans 90% des cas, ils plaident coupables, seul moyen pour échapper au système militaire israélien. Pendant sa détention, l'enfant est privé de plusieurs droits fondamentaux comme l'accès à l'enseignement de base ou à un soutien psychologique. Bien après leur sortie de prison, les enfants continuent de vivre avec les séquelles de ces traitements.

Cette situation perdure en contravention avec le droit international des droits de l'Homme.

Je vous demande, Monsieur le Président, d'intervenir auprès de l'État d'Israël afin qu'il :

- garantisse l'intégrité physique et psychologique de tous les enfants palestiniens arrêtés et détenus par Israël en mettant immédiatement fin à toute forme de tortures et de traitements cruels, inhumains ou dégradants conformément à la législation internationale ;
- s'assure que ces enfants lorsqu'ils sont arrêtés, jugés et détenus le soient dans des conditions respectant leurs droits et conformes aux normes internationalement reconnues.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

<sup>1</sup> Defence for Children International - Bound, Blindfolded and Convicted: Children held in military detention  
B'tselem - NO MINOR MATTER - Violation of the Rights of Palestinian Minors Arrested - by Israel on Suspicion of Stone Throwing